

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 75

présenté par
Mme Zanetti

ARTICLE 22 BIS B

À l'alinéa 50, substituer à la référence :

« L. 6223-4 »

la référence :

« L. 6511-11 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement corrigeant une erreur matérielle.